

Contrat surcomplémentaire santé ESSENTIEL PAYSAGE – Évin



TABLEAU DES GARANTIES ET BARÈME **DES COTISATIONS**

Document contractuel à conserver



TABLEAU DES GARANTIES SURCOMPLÉMENTAIRES SANTÉ PRENANT EFFET AU 1et JANVIER 2020

Les garanties du contrat surcomplémentaire santé Essentiel Paysage – Évin complètent les prestations versées au titre du régime frais de santé de la Convention Collective Nationale des entreprises du Paysage Ouvriers et Employés Santé Évin.

Vous bénéficiez du maintien de la couverture détenue en tant que salarié parmi les niveaux suivants :

- L'option 1, Essentiel Plus, premier niveau de couverture, pouvant être renforcé par :
- L'option 2, Essentiel Confort, second niveau de couverture.

L'adhésion à l'Option 2 Essentiel Confort est conditionnée à l'adhésion préalable à l'Option 1, Essentiel Plus.

En complément de l'Option 1, Essentiel Plus, vous pouvez également opter pour l'Option Confort Seniors. L'Option Confort Seniors se compose de deux modules : module « Optique / Dentaire » et/ou « module Soins », les deux modules pouvant se cumuler.

L'adhésion à l'Option Confort Seniors n'est pas possible si vous optez pour l'Option 1 Essentiel Plus renforcée par l'Option 2 Essentiel Confort. Les prestations du présent contrat respectent l'ensemble des obligations liées aux contrats « solidaires et responsables ».

Le total des remboursements ne peut excéder le montant des frais réellement engagés.

Remboursements surcomplémentaires Santé Évin

(hors régime de base et hors socle conventionnel Paysage Évin)

Nature des risques	Option 1 Essentiel Plus	Option 2 Essentiel Confort (hors Essentiel Plus)	Option Confort Sénior (hors Essentiel Plus)
SOINS COURANTS			
Honoraires médicaux (généralistes, spécialistes, chirurgiens-	_	_	-
dentistes, sages-femmes, ophtalmologues y compris téléconsultation) - Dépassements d'honoraires médecins adhérents au DPTM ⁽¹⁾	100% BR	100 % BR	100 % BR
- Dépassements d'honoraires médecins non adhérents au DPTM ¹		-	-
Honoraires paramédicaux	-	_	_
Analyses et examens de laboratoire	-	_	_
Radiographie	-	-	-
• Médicaments	-	-	-
Matériel médical	-	-	-
- Fournitures médicales, pansements	-	-	-
- Gros et petits appareillages, orthopédie, prothèses	100 % BR	200 % BR	200 % BR
• Actes de prévention ⁽²⁾	-	-	-
 Honoraires de médecine douce reconnue par le Ministère de la Santé (chiropractie, ostéopathie) 	40 €/séance avec un maximum de 2 séances/ an/bénéficiaire	20 €/séance avec un maximum de 4 séances/ an/bénéficiaire	20 €/séance avec un maximum de 4 séances/ an/bénéficiaire
 Honoraires de médecine douce reconnue par le Ministère de la Santé (acupuncture, homéopathie, étiopathie, psychologie, diététique) 	20 €/séance avec un maximum de 4 séances/ an/bénéficiaire	20 €/séance avec un maximum de 4 séances/ an/bénéficiaire	20 €/séance avec un maximum de 4 séances/ an/bénéficiaire
OPTIQUE			
Équipement verres et monture par bénéficiaire et pour 2 ans(3)			
• Équipements 100 % Santé (Classe A) ⁽⁴⁾			
- Monture	-	-	-
- Verres	-	-	-
 Suppléments optiques et prestations associés aux équipements 100 % Santé 	-	-	-
Autres équipements (Classe B)			
- Monture	-	-	-
- Verres unifocaux simples ⁽⁵⁾	30 €/verre	40 €/verre	40 €/verre
- Verres unifocaux complexes ⁽⁵⁾	50 €/verre	70 €/verre	70 €/verre
- Verres multifocaux ou progressifs complexes ⁽⁵⁾	70 €/verre	95 €/verre	95 €/verre
- Verres multifocaux ou progressifs très complexes ⁽⁵⁾	85 €/verre	115 €/verre	115 €/verre
 Prestation d'adaptation de la correction à la vue et supplément pour verre avec filtre⁽⁴⁾ 	-	-	-
 Forfait complémentaire pour les lentilles remboursées ou non par le régime de base 	110 €/ 2 ans/ bénéficiaire	60 €/2 ans/ bénéficiaire	60 €/2 ans/bénéficiaire
• Chirurgie de l'œil au laser non remboursée par le régime de base	-	-	



Contrat surcomplémentaire santé ESSENTIEL PAYSAGE - Évin TABLEAU DES GARANTIES ET BARÈME DES COTISATIONS

Remboursements surcomplémentaires Santé Évin (hors régime de base et hors socle conventionnel Paysage Évin)

Nature des risques	Option 1 Essentiel Plus	Option 2 Essentiel Confort (hors Essentiel Plus)		
DENTAIRE				
• Soins et prothèses 100 % Santé ⁽⁴⁾⁽⁶⁾	-	-		
• Soins (hors 100 % Santé)	-	-		
• Inlay Onlay (hors 100 % Santé) ⁽⁷⁾	-	-		
• Prothèses (hors 100 % Santé)		-		
- Prothèses dentaires remboursées par le régime de base hors inlay core ⁽⁷⁾	70% BR	130% BR		
- Inlay core ⁽⁷⁾	-	-		
 Prothèses dentaires non remboursées par le régime de base (hors inlays core) 	-	-		
• Implantologie	200 €/an/bénéficiaire	250 €/an/bénéficiaire		
• Parodontologie non remboursée par le régime de base	100 €/an/bénéficiaire	-		
Orthodontie prise en charge par le régime de base	150 % BR	100% BR		
Orthodontie non prise en charge par le régime de base	-	-		

Option Confort Sénior (hors Essentiel Plus)		
-		
-		
130 % BR		
250 €/an/bénéficiaire		
100 % BR		

AIDES AUDITIVES		
• Équipements 100 % Santé (Classe I)(4)(8)	-	_
 Aides auditives hors 100 % Santé (Classe II)^[8] jusqu'à 20 ans inclus ou sans condition d'âge pour les personnes atteintes de cécité 	-	-
• Aides auditives hors 100 % Santé (Classe II) ⁽⁸⁾ à partir de 21 ans	-	-
HOSPITALISATION		
• Frais de séjour	-	-
• Honoraires	-	-
- Dépassements d'honoraires médecins adhérents au DPTM ⁽¹⁾	200% BR	-
- Dépassements d'honoraires médecins non adhérents au DPTM ⁽¹⁾	-	-
• Forfait actes lourds ⁽⁹⁾	-	-
 Chambre particulière (y compris ambulatoire et maternité) 	25 €/jour	-
Frais d'accompagnant	25 €/jour	
Forfait journalier hospitalier	-	-
 Confort hospitalier : prise en charge des frais de télévision et de téléphone 	-	26 €/an/bénéficiaire
 Prestations de service en cas d'hospitalisation à domicile prises en charge par le régime de base 	52 €/jour limité à 60 jours/an	400 €/an
Maternité		
• Frais de séjour	-	-
• Honoraires	-	-
- Dépassements d'honoraires médecins adhérents au DPTM ⁽¹⁾	-	-
- Dépassements d'honoraires médecins non adhérents au DPTM ⁽¹⁾	-	-
Prime de naissance : maternité ou adoption ⁽¹⁰⁾	-	-
Forfait journalier hospitalier	-	-
Psychiatrie		
• Frais de séjour	-	-
Honoraires	-	-
- Dépassements d'honoraires médecins adhérents au DPTM ⁽¹⁾	200% BR	-
- Dépassements d'honoraires médecins non adhérents au DPTM ⁽¹⁾	-	-
Forfait journalier hospitalier	-	-
CURES THERMALES		
 Frais remboursés par le régime de base : transport, hébergement, surveillance 	35 % ou 30 % ou 10%	-
Forfait thermal complémentaire	-	150 €/an/bénéficiaire
DIVERS		
• Transport pris en charge par le régime de base	100 % FR	-
 Pharmacie prescrite et non remboursée par le régime de base : médicaments, pilules contraceptives et substituts nicotiniques 	-	40 €/an/bénéficiaire
Vaccins prescrits non pris en charge par le régime de base	40 €/an/bénéficiaire	-
• Assistance	OUI	OUI
• Réseau de soins optique	OUI	OUI

-
-
-
-
_
-
-
_
-
26 € an/bénéficiaire
400 €/an
_
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
_
150 C//l- ((5-ii
150 €/an/bénéficiaire
-
40 €/an/bénéficiaire
_
OUI
OUI

BR : Base de remboursement de la Sécurité Sociale

FR: Frais Réels

Module optique et dentaire

Module Soins



Contrat surcomplémentaire santé ESSENTIEL PAYSAGE - Évin TABLEAU DES GARANTIES ET BARÈME DES COTISATIONS



TABLEAU DES PRESTATIONS D'ASSISTANCE

	Option 1 Essentiel Plus	Option 2 Essentiel Confort	Option Confort Sénior
INFORMATIONS PRATIQUES ET JURIDIQUES			
Informations pratiques et juridiques	Inclus	Inclus	Inclus
 Informations par téléphone pour les adresses des professionnels de santé proches du domicile (médecins, laboratoires, centre de radiographie, ambulanciers) 	Inclus	Inclus	Inclus
Information et organisation de téléassistance	Inclus	Inclus	Inclus
Information par téléphone pour trouver le matériel orthopédique et l'appareillage + organisation de la livraison	Inclus	Inclus	Inclus
 Organisation et prise en charge de l'acheminement d'une prothèse auditive de remplacement en cas de perte 	Inclus (coût de la prothèse à la charge du bénéficiaire)	à la charge du bénéficiaire)	
 Organisation et prise en charge de l'acheminement d'une paire de lunettes de remplacement en cas de perte 	Inclus (coût de la paire de lunettes à la charge du bénéficiaire)	Inclus (coût de la paire de lunettes à la charge du bénéficiaire)	Inclus (coût de la paire d lunettes à la charge du bénéficiaire)
Services d'analyse et de conseil sur les devis optique et dentaire	Inclus	Inclus	Inclus
ASSISTANCE EN CAS D'HOSPITALISATION D'UN BÉNÉFICIAIRE	Durée minimale de l'hospitalisation 8 jours	Durée minimale de l'hospitalisation 5 jours	Durée minimale de l'hospitalisation 5 jour
Remboursement complémentaire d'un éventuel reliquat sur les frais de lit d'accompagnant	+ 2 nuits supplémentaires : 60 €/nuit	+ 3 nuits supplémentaires : 60 €/nuit	+ 3 nuits supplémentaire 60 €/nuit
 Garde des enfants mineurs de moins de 16 ans ; recherche et prise en charge d'une assistance maternelle ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des enfants chez un proche 	+ 10 h	+ 10 h	+ 10 h
 Garde des ascendants ; recherche et prise en charge d'une personne qualifiée ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des ascendants chez un proche 	+ 10 h	+ 10 h	+ 10 h
 Remboursement des frais de transfert du téléphone du domicile sur le téléphone de la chambre 	Inclus (sous réserve de faisabilité par l'opérateur)	-	
Soutien psychologique en cas d'hospitalisation	+ 2 entretiens	+ 2 entretiens	+ 2 entretiens
Aide ménagère	+ 10 h	+ 10 h	+ 10 h
Garde d'animaux domestiques	+ 20 €	+ 50 €	+ 50 €
Transmission des messages urgents	Inclus	Inclus	Inclus
ASSISTANCE DE L'ENFANT MALADE	Durée minimale de l'immobilisation 5 jours	Durée minimale de l'immobilisation 3 jours	Durée minimale de l'immobilisation 3 jour
Garde d'enfant malade	+ Crédit de 10 h/jour maximum 2 fois/an/bénéficiaire	+ Crédit de 10 h/jour maximum 2 fois/an/bénéficiaire	+ Crédit de 10 h/jour maximu 2 fois/an/bénéficiaire
Répétiteur scolaire	Crédit 10 h/semaine maximum 3 mois	Crédit 10 h/semaine si nécessaire jusqu'à la fin de l'année scolaire	Crédit 10 h/semaine si nécessaire jusqu'à la fin de l'année scolaire
ASSISTANCE AU RETOUR D'HOSPITALISATION OU EN CAS D'IMMOBILISATION AU DOMICILE	Durée minimale de l'immobilisation 8 jours	Durée minimale de l'immobilisation 5 jours	Durée minimale de
	i ii ii ii lobiii satioi i o jours	r ii i ii i i i oo iii oo ii oo oo	rimmobilisation 5 jour
 Garde des enfants mineurs de moins de 16 ans ; recherche et prise en charge d'une assistance maternelle ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des enfants chez un proche 	+10 h	+10 h	+10 h
d'une assistance maternelle ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des enfants chez un proche		<u> </u>	
d'une assistance maternelle ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des enfants chez un proche Garde des ascendants ; recherche et prise en charge d'une personne qualifiée ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche	+10 h	+10 h	+10 h
d'une assistance maternelle ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des enfants chez un proche Garde des ascendants ; recherche et prise en charge d'une personne qualifiée ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des ascendants chez un proche	+10 h +10 h	+10 h +10 h	+10 h +10 h
d'une assistance maternelle ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des enfants chez un proche Garde des ascendants ; recherche et prise en charge d'une personne qualifiée ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des ascendants chez un proche Organisation et prise en charge de la venue d'un proche	+10 h +10 h Inclus	+10 h +10 h Inclus	+10 h +10 h Inclus
d'une assistance maternelle ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des enfants chez un proche Garde des ascendants ; recherche et prise en charge d'une personne qualifiée ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des ascendants chez un proche Organisation et prise en charge de la venue d'un proche Soutien psychologique	+10 h +10 h Inclus + 2 entretiens	+10 h +10 h Inclus + 2 entretiens	+10 h +10 h Inclus + 2 entretiens
d'une assistance maternelle ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des enfants chez un proche Garde des ascendants ; recherche et prise en charge d'une personne qualifiée ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des ascendants chez un proche Organisation et prise en charge de la venue d'un proche Soutien psychologique Aide ménagère	+10 h +10 h Inclus + 2 entretiens + 10 h	+10 h +10 h Inclus + 2 entretiens + 10 h	+10 h +10 h Inclus + 2 entretiens + 10 h
d'une assistance maternelle ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des enfants chez un proche Garde des ascendants ; recherche et prise en charge d'une personne qualifiée ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des ascendants chez un proche Organisation et prise en charge de la venue d'un proche Soutien psychologique Aide ménagère Garde d'animaux domestiques	+10 h +10 h Inclus + 2 entretiens + 10 h	+10 h +10 h Inclus + 2 entretiens + 10 h	+10 h +10 h Inclus + 2 entretiens + 10 h
d'une assistance maternelle ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des enfants chez un proche Garde des ascendants ; recherche et prise en charge d'une personne qualifiée ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des ascendants chez un proche Organisation et prise en charge de la venue d'un proche Soutien psychologique Aide ménagère Garde d'animaux domestiques ASSISTANCE EN CAS DE DÉCÈS D'UN BÉNÉFICIAIRE	+10 h +10 h Inclus + 2 entretiens + 10 h + 20 €	+10 h +10 h Inclus + 2 entretiens + 10 h + 20 €	+10 h +10 h Inclus + 2 entretiens + 10 h + 20 €
d'une assistance maternelle ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des enfants chez un proche Garde des ascendants ; recherche et prise en charge d'une personne qualifiée ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des ascendants chez un proche Organisation et prise en charge de la venue d'un proche Soutien psychologique Aide ménagère Garde d'animaux domestiques ASSISTANCE EN CAS DE DÉCÈS D'UN BÉNÉFICIAIRE Aide à domicile en cas de décès pour effectuer les formalités administratives	+10 h +10 h Inclus + 2 entretiens + 10 h + 20 €	+10 h +10 h Inclus + 2 entretiens + 10 h + 20 €	+10 h +10 h Inclus + 2 entretiens + 10 h + 20 €
d'une assistance maternelle ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des enfants chez un proche Garde des ascendants ; recherche et prise en charge d'une personne qualifiée ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des ascendants chez un proche Organisation et prise en charge de la venue d'un proche Soutien psychologique Aide ménagère Garde d'animaux domestiques ASSISTANCE EN CAS DE DÉCÈS D'UN BÉNÉFICIAIRE Aide à domicile en cas de décès pour effectuer les formalités administratives Rapatriement de corps si décès à plus de 50 km du domicile Garde des enfants mineurs de moins de 16 ans ; recherche et prise en charge d'une assistance maternelle ou organisation et prise en charge de la venue	+10 h +10 h Inclus + 2 entretiens + 10 h + 20 € Plafond 4 h Plafond 2 000 €	+10 h +10 h Inclus + 2 entretiens + 10 h + 20 € Plafond 4 h Plafond 3 000 €	+10 h +10 h Inclus + 2 entretiens + 10 h + 20 € Plafond 4 h Plafond 3 000 €
d'une assistance maternelle ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des enfants chez un proche Garde des ascendants ; recherche et prise en charge d'une personne qualifiée ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des ascendants chez un proche Organisation et prise en charge de la venue d'un proche Soutien psychologique Aide ménagère Garde d'animaux domestiques ASSISTANCE EN CAS DE DÉCÈS D'UN BÉNÉFICIAIRE Aide à domicile en cas de décès pour effectuer les formalités administratives Rapatriement de corps si décès à plus de 50 km du domicile Garde des enfants mineurs de moins de 16 ans ; recherche et prise en charge d'une assistance maternelle ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des enfants chez un proche Garde des ascendants ; recherche et prise en charge d'une personne qualifiée ou organisation et prise en charge d'une proche	+10 h +10 h Inclus + 2 entretiens + 10 h + 20 € Plafond 4 h Plafond 2 000 € 10 h	+10 h +10 h Inclus + 2 entretiens + 10 h + 20 € Plafond 4 h Plafond 3 000 € + 10 h	+10 h Inclus + 2 entretiens + 10 h + 20 € Plafond 4 h Plafond 3 000 € + 10 h
d'une assistance maternelle ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des enfants chez un proche Garde des ascendants ; recherche et prise en charge d'une personne qualifiée ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des ascendants chez un proche Organisation et prise en charge de la venue d'un proche Soutien psychologique Aide ménagère Garde d'animaux domestiques ASSISTANCE EN CAS DE DÉCÈS D'UN BÉNÉFICIAIRE Aide à domicile en cas de décès pour effectuer les formalités administratives Rapatriement de corps si décès à plus de 50 km du domicile Garde des enfants mineurs de moins de 16 ans ; recherche et prise en charge d'une assistance maternelle ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des enfants chez un proche Garde des ascendants ; recherche et prise en charge d'une personne qualifiée ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des ascendants chez un proche	+10 h +10 h Inclus + 2 entretiens + 10 h + 20 € Plafond 4 h Plafond 2 000 € 10 h	+10 h +10 h Inclus + 2 entretiens + 10 h + 20 € Plafond 4 h Plafond 3 000 € + 10 h	+10 h +10 h Inclus + 2 entretiens + 10 h + 20 € Plafond 4 h Plafond 3 000 € + 10 h +10 h
d'une assistance maternelle ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des enfants chez un proche Garde des ascendants ; recherche et prise en charge d'une personne qualifiée ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des ascendants chez un proche Organisation et prise en charge de la venue d'un proche Soutien psychologique Aide ménagère Garde d'animaux domestiques ASSISTANCE EN CAS DE DÉCÈS D'UN BÉNÉFICIAIRE Aide à domicile en cas de décès pour effectuer les formalités administratives Rapatriement de corps si décès à plus de 50 km du domicile Garde des enfants mineurs de moins de 16 ans ; recherche et prise en charge d'une assistance maternelle ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des enfants chez un proche Garde des ascendants ; recherche et prise en charge d'une personne qualifiée ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des ascendants chez un proche Aide ménagère pour le conjoint survivant	+10 h +10 h Inclus + 2 entretiens + 10 h + 20 € Plafond 4 h Plafond 2 000 € 10 h 10 h	+10 h +10 h Inclus + 2 entretiens + 10 h + 20 € Plafond 4 h Plafond 3 000 € + 10 h +10 h	+10 h +10 h Inclus + 2 entretiens + 10 h + 20 € Plafond 4 h Plafond 3 000 € + 10 h +10 h
d'une assistance maternelle ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des enfants chez un proche Garde des ascendants ; recherche et prise en charge d'une personne qualifiée ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des ascendants chez un proche Organisation et prise en charge de la venue d'un proche Soutien psychologique Aide ménagère Garde d'animaux domestiques ASSISTANCE EN CAS DE DÉCÈS D'UN BÉNÉFICIAIRE Aide à domicile en cas de décès pour effectuer les formalités administratives Rapatriement de corps si décès à plus de 50 km du domicile Garde des enfants mineurs de moins de 16 ans ; recherche et prise en charge d'une assistance maternelle ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des enfants chez un proche Garde des ascendants ; recherche et prise en charge d'une personne qualifiée ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des ascendants chez un proche Aide ménagère pour le conjoint survivant Garde d'animaux domestiques	+10 h +10 h Inclus + 2 entretiens + 10 h + 20 € Plafond 4 h Plafond 2 000 € 10 h 10 h 10 h 20 € 2 entretiens NT. MISE EN OEUVRE DE L	+10 h +10 h Inclus + 2 entretiens + 10 h + 20 € Plafond 4 h Plafond 3 000 € + 10 h +10 h +10 h +10 h + 50 € + 2 entretiens	+10 h +10 h Inclus + 2 entretiens + 10 h + 20 € Plafond 4 h Plafond 3 000 € + 10 h +10 h +10 h 50 € + 2 entretiens
d'une assistance maternelle ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des enfants chez un proche Garde des ascendants ; recherche et prise en charge d'une personne qualifiée ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des ascendants chez un proche Organisation et prise en charge de la venue d'un proche Soutien psychologique Aide ménagère Garde d'animaux domestiques ASSISTANCE EN CAS DE DÉCÈS D'UN BÉNÉFICIAIRE Aide à domicile en cas de décès pour effectuer les formalités administratives Rapatriement de corps si décès à plus de 50 km du domicile Garde des enfants mineurs de moins de 16 ans ; recherche et prise en charge d'une assistance maternelle ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des enfants chez un proche Garde des ascendants ; recherche et prise en charge d'une personne qualifiée ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des ascendants chez un proche Aide ménagère pour le conjoint survivant Garde d'animaux domestiques Soutien psychologique ASSISTANCE EN CAS DE LONGUE MALADIE D'UN PARENT. DÉCÈS D'UN PARE	+10 h +10 h Inclus + 2 entretiens + 10 h + 20 € Plafond 4 h Plafond 2 000 € 10 h 10 h 10 h 20 € 2 entretiens NT. MISE EN OEUVRE DE L	+10 h +10 h Inclus + 2 entretiens + 10 h + 20 € Plafond 4 h Plafond 3 000 € + 10 h +10 h +10 h +10 h + 50 € + 2 entretiens	+10 h +10 h Inclus + 2 entretiens + 10 h + 20 € Plafond 4 h Plafond 3 000 € + 10 h +10 h +10 h 50 € + 2 entretiens
d'une assistance maternelle ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des enfants chez un proche Garde des ascendants ; recherche et prise en charge d'une personne qualifiée ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des ascendants chez un proche Organisation et prise en charge de la venue d'un proche Soutien psychologique Aide ménagère Garde d'animaux domestiques ASSISTANCE EN CAS DE DÉCÈS D'UN BÉNÉFICIAIRE Aide à domicile en cas de décès pour effectuer les formalités administratives Rapatriement de corps si décès à plus de 50 km du domicile Garde des enfants mineurs de moins de 16 ans ; recherche et prise en charge d'une assistance maternelle ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des enfants chez un proche Garde des ascendants ; recherche et prise en charge d'une personne qualifiée ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des ascendants chez un proche Aide ménagère pour le conjoint survivant Garde d'animaux domestiques Soutien psychologique ASSISTANCE EN CAS DE LONGUE MALADIE D'UN PARENT, DÉCÈS D'UN PAREDE 3 MOIS, DIVORCE DES PARENTS ENTRAÎNANT LE REDOUBLEMENT DE L'EI	+10 h +10 h Inclus + 2 entretiens + 10 h + 20 € Plafond 4 h Plafond 2 000 € 10 h 10 h 10 h 20 € 2 entretiens NT, MISE EN OEUVRE DE L	+10 h +10 h Inclus + 2 entretiens + 10 h + 20 € Plafond 4 h Plafond 3 000 € + 10 h +10 h +10 h +50 € + 2 entretiens A GARANTIE RÉPÉTITEUR	+10 h +10 h Inclus + 2 entretiens + 10 h + 20 € Plafond 4 h Plafond 3 000 € + 10 h +10 h +10 h 50 € + 2 entretiens
d'une assistance maternelle ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des enfants chez un proche Garde des ascendants ; recherche et prise en charge d'une personne qualifiée ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des ascendants chez un proche Organisation et prise en charge de la venue d'un proche Soutien psychologique Aide ménagère Garde d'animaux domestiques ASSISTANCE EN CAS DE DÉCÈS D'UN BÉNÉFICIAIRE Aide à domicile en cas de décès pour effectuer les formalités administratives Rapatriement de corps si décès à plus de 50 km du domicile Garde des enfants mineurs de moins de 16 ans ; recherche et prise en charge d'une assistance maternelle ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des enfants chez un proche Garde des ascendants ; recherche et prise en charge d'une personne qualifiée ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des encharge de la venue d'un proche ou du transfert des conjoint survivant Aide ménagère pour le conjoint survivant Garde d'animaux domestiques Soutien psychologique ASSISTANCE EN CAS DE LONGUE MALADIE D'UN PARENT, DÉCÈS D'UN PARE DE 3 MOIS, DIVORCE DES PARENTS ENTRAÎNANT LE REDOUBLEMENT DE L'EI	+10 h +10 h Inclus + 2 entretiens + 10 h + 20 € Plafond 4 h Plafond 2 000 € 10 h 10 h 10 h 20 € 2 entretiens NT, MISE EN OEUVRE DE L	+10 h +10 h Inclus + 2 entretiens + 10 h + 20 € Plafond 4 h Plafond 3 000 € + 10 h +10 h +10 h +50 € + 2 entretiens A GARANTIE RÉPÉTITEUR	+10 h +10 h Inclus + 2 entretiens + 10 h + 20 € Plafond 4 h Plafond 3 000 € + 10 h +10 h +10 h 50 € + 2 entretiens R SCOLAIRE POUR PLUS
d'une assistance maternelle ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des enfants chez un proche Garde des ascendants ; recherche et prise en charge d'une personne qualifiée ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des ascendants chez un proche Organisation et prise en charge de la venue d'un proche Soutien psychologique Aide ménagère Garde d'animaux domestiques ASSISTANCE EN CAS DE DÉCÈS D'UN BÉNÉFICIAIRE Aide à domicile en cas de décès pour effectuer les formalités administratives Rapatriement de corps si décès à plus de 50 km du domicile Garde des enfants mineurs de moins de 16 ans ; recherche et prise en charge d'une assistance maternelle ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des enfants chez un proche Garde des ascendants ; recherche et prise en charge d'une personne qualifiée ou organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou du transfert des ascendants chez un proche Aide ménagère pour le conjoint survivant Garde d'animaux domestiques Soutien psychologique ASSISTANCE EN CAS DE LONGUE MALADIE D'UN PARENT, DÉCÈS D'UN PAREDE 3 MOIS, DIVORCE DES PARENTS ENTRAÎNANT LE REDOUBLEMENT DE L'EI Bilan d'orientation scolaire de l'enfant ASSISTANCE EN CAS DE DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL	+10 h +10 h Inclus + 2 entretiens + 10 h + 20 € Plafond 4 h Plafond 2 000 € 10 h 10 h 10 h 20 € 2 entretiens NT, MISE EN OEUVRE DE L	+10 h +10 h Inclus + 2 entretiens + 10 h + 20 € Plafond 4 h Plafond 3 000 € + 10 h +10 h +10 h +50 € + 2 entretiens A GARANTIE RÉPÉTITEUR Inclus	+10 h +10 h Inclus + 2 entretiens + 10 h + 20 € Plafond 4 h Plafond 3 000 € + 10 h +10 h +10 h 50 € + 2 entretiens R SCOLAIRE POUR PLUS



Contrat surcomplémentaire santé ESSENTIEL PAYSAGE - Evin TABLEAU DES GARANTIES ET BARÈME DES COTISATIONS

(1) Le remboursement diffère selon que le médecin est adhérent ou non à l'un des Dispositifs de Pratique Tarifaire Maîtrisée (DPTM) prévu à l'article L.871-1 du Code de la Sécurité sociale (OPTAM/OPTAM-CO).

(2) Actes de prévention, selon les conditions prévues dans l'arrêté du 18 novembre 2014 fixant la liste des prestations de prévention. L'ensemble des actes de prévention est pris en charge au titre du contrat.

(3) Le renouvellement de la prise en charge d'un équipement (respectivement une monture et deux verres) est possible au terme d'une période minimale de deux ans après la dernière facturation d'un équipement (respectivement une monture et deux verres). La période de prise en charge de 2 ans est réduite à 1 an pour les enfants de moins de 16 ans et les personnes dont la vue évolue dans les conditions prévues par l'arrêté du 3 décembre 2018 portant modification des modalités de prise en charge des dispositifs d'optique médicale et hors cas de renouvellement anticipé prévu par cet arrêté.

(4) Tels que définis par les textes réglementaires en vigueur relatifs au 100 $\!\%$ santé. Les remboursements cumulés du régime obligatoire et du régime complémentaire ne peuvent pas être supérieurs aux prix limites de vente fixés par la réglementation et aux honoraires limites de facturation prévus par la convention dentaire en vigueur.

(5) Verres unifocaux simples de Classe B

- Verre neutre
- Verre unifocal sphérique avec sphère comprise entre -6 et + 6 dioptries
- Verre unifocal sphéro-cylindrique avec sphère comprise entre -6 et 0 dioptries et dont le cylindre ≤ +4 dioptries
- Verre unifocal sphéro-cylindriques avec sphère positive et S (sphère + cylindre) ≤ 6 dioptries

Verres unifocaux complexes de Classe B

- Verre unifocal sphérique avec sphère hors zone de -6 à + 6 dioptries
- Verre unifocal sphéro-cylindrique avec sphère comprise entre -6 et 0 dioptries et cylindre > +4 dioptries
- Verre unifocal sphéro-cylindrique avec sphère < -6 dioptries et cylindre ≥ 0,25
- Verre unifocal sphéro-cylindrique avec sphère positive et S (sphère + cylindre) > 6 dioptries

Verres multifocaux ou progressifs complexes de Classe B

- Verre multifocal ou progressif sphérique avec sphère comprise entre -4 et +4 dioptries
- Verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique avec sphère comprise entre -8 et 0 dioptries et cylindre ≤ +4 dioptries
- Verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique avec sphère positive et S (sphère + cylindre) ≤ 8 dioptries

Verres multifocatux ou progressifs très complexes de Classe B - Verre multifocal ou progressif sphérique avec sphère hors zone de -4 à +4 dioptries

- Verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique avec sphère comprise entre -8 et 0 dioptries et cylindre > +4 dioptries
- Verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique avec sphère < -8 dioptries et cylindre ≥ 0,25 dioptrie
- Verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique avec sphère positive et S > 8 dioptries

(6) La mise en place du 100 % Santé pour les prothèses dentaires est progressive entre 2020 et 2021. Certaines prothèses qui intégreront le panier 100 % Santé au 1er janvier 2021 seront prises en charge au titre des prothèses hors 100 % Santé au cours de l'année 2020.

(7) Les honoraires des dentistes seront progressivement plafonnés pour les soins et les prothèses à honoraires maîtrisés entre 2020 et 2022. Dans ce cas, les remboursements cumulés du régime obligatoire et du régime complémentaire ne peuvent être supérieurs aux honoraires limites de facturation prévus par la convention dentaire en vigueur dès lors qu'ils ont pris effet.

(8) À compter du 1er janvier 2021, prise en charge d'une aide auditive par oreille tous les 4 ans suivant la date de facturation de l'aide auditive précédente. Pour les équipements de Classe II, remboursement dans la limite de 1700 €/appareil (remboursement du régime obligatoire inclus). Le remboursement comprend la prestation d'adaptation et de suivi.

(9) Forfait actes lourds: il s'agit d'un ticket modérateur d'ordre public et forfaitaire. Il est dû par le patient au praticien pour tout acte technique dont le montant est supérieur ou égal à 120 € (ou dont le coefficient est supérieur ou égal à 60).

(10) Y compris pour l'adoption, versée après demande auprès du régime de base sur iustificatif.



TARIFS (TTC MENSUELS)

Option 1 : Essentiel Plus	Option 2 : Essentiel Confort
21,90 €	22,30 €
19,80 €	20,10 €
	Essentiel Plus 21,90 €

	OPTION CONFORT SÉNIOR			
	Module Soins	Module Optique/ Dentaire	Total	
HORS ALSACE-MOSELLE				
Adulte	5,61€	4,80 €	10,41 €	
Enfant	4,45€	2,21 €	6,66€	
ALSACE-MOSELLE				
Adulte	5,14 €	4,34 €	9,48 €	
Enfant	3.98 €	1.99 €	5.97 €	

Souscription à compter du 1er janvier 2020.

Les cotisations sont forfaitaires et exprimées en euros.

Les cotisations de la surcomplémentaire santé Essentiel Paysage Évin suivent la même structure tarifaire et s'ajoutent aux cotisations du socle conventionnel Paysage Évin. Les cotisations de l'Option 2 Essentiel Confort s'additionnent aux cotisations de l'Option 1 Essentiel Plus.

La structure tarifaire de l'Option Confort Sénior est « Adulte/ Enfant ».

Information:

Dans le cadre de la loi Evin, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel la première année de souscription. Il est identique au tarif global appliqué aux salariés actifs de votre ancienne entreprise (y compris part patronale). Au-delà, il augmente progressivement dans les limites fixées par la réglementation.

- La deuxième année, votre tarif augmente de 25 % par rapport au tarif global appliqué aux salariés actifs.
- La troisième année, votre tarif augmente de 50 % par rapport au tarif global appliqué aux salariés actifs.
- Au-delà de la troisième année, votre tarif peut être révisé conformément aux dispositions figurant dans les Conditions Générales valant Notice d'information de votre contrat.

Chaque année, vous recevez un courrier vous informant de votre nouvelle cotisation.



AGRICA PRÉVOYANCE représente AGRI PRÉVOYANCE - Institution de prévoyance régie par le Code rural et de la pêche maritime, soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), dont le siège se situe 4, place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09 - SIRET : 423 959 295 00035 - Membre du GIE AGRICA GESTION - RCS Paris nº493 373 682 - Siège social : 21, rue de la Bienfaisance, 75008 Paris Tél.: 0171210000 - Fax: 0171210001 - www.groupagrica.com